

**REGLEMENT DU JEU CONCOURS GRATUIT
SANS OBLIGATION D'ACHAT
ORGANISE PAR CAP 3000 du 23 Juillet au 05 Aout 2018**

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société **Altarea France**, Société en Nom Collectif au capital de 5 000 000 €, dont le siège social est situé au 8 Avenue Delcassé, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° 324 814 219, (ci-après dénommé l'organisateur), organise, pour le compte de la société **Aldeta**, Société Anonyme au capital de 37 744 309,19 €, sise 8 Avenue Delcassé, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° 311 765 762, propriétaire du centre commercial Cap 3000 du 23 Juillet 2018 à partir de 10h et jusqu'au 05 Aout 2018 inclus jusqu'à 20h30 un jeu gratuit sans obligation d'achat avec tirage au sort.

Il permet aux personnes, ayant exprimé le souhait d'y participer, de gagner un prix par tirage au sort.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Peut participer à ce jeu toute personne physique capable, âgée de 18 ans révolus au jour du tirage au sort, résidant en France métropolitaine (Corse incluse), qui aura dûment complété le bulletin de participation, à l'exclusion du personnel du centre commercial, des membres des sociétés ayant participé à l'organisation du jeu, des distributeurs et de leur personnel, du personnel des sociétés de prestation de services en charge de la manutention des produits et des membres des familles de l'ensemble de ces personnes.

L'organisateur se réserve le droit de demander une attestation d'emploi, le cas échéant, aux gagnants, prouvant leur non appartenance à l'une des catégories ci-dessus.

Les coordonnées des participants feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément aux articles 26 et suivants de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en envoyant un email à «info@cap3000.com» en précisant leur demande (nom / prénom / centre commercial concerné).

Les données que vous renseignez ci-dessus sont nécessaires pour votre participation au jeu concours. Elles sont collectées et traitées, uniquement sur la base de votre consentement, par la société propriétaire du Centre CAP3000, via ses sous traitants techniques, aux fins de sélectionner les gagnants et leur faire profiter de leur lot. Ces données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors du territoire de l'UE, et ne donnent lieu à aucune décision automatisée de la part du Centre hormis l'attribution du lot selon les règles indiquées au règlement du jeu. Vos données ne sont utilisées à aucune autre fin, et sont supprimées dès la fin du jeu augmenté des délais légaux relatifs à la preuve. En application de la réglementation relative à la protection des données personnelles, vous disposez sur ces données de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de minimisation et de portabilité de vos données vers un prestataire tiers le cas échéant. Vous pouvez en outre vous opposer à tout moment à leur traitement, ainsi que du droit de révoquer à tout moment les consentements accordés ci-dessus. Vous pourrez faire valoir ces droits en contactant le DPO du Centre à l'adresse dpo@altareacogedim.com en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez également du droit de saisir la CNIL. Le règlement complet du jeu est disponible à la Réception du centre et sur cap3000.com.

ARTICLE 3 : COMMENT PARTICIPER ?

Les bulletins de participation sont disponibles auprès des hôtesses à l'accueil du centre commercial CAP 3000, et sur les espaces d'animations du centre commercial cap 3000. Le bulletin de participation doit être complété et impérativement déposé dans les urnes de jeu prévues à cet effet présente à l'accueil de Cap3000 et sur espaces animations, avenue Eugène Donadei à SAINT LAURENT DU VAR 06700.

Le bulletin doit être entièrement et lisiblement complété pour être valide et permettre la participation au tirage au sort. Tout bulletin, ne remplissant pas toutes les conditions exigées, raturé, incomplet, illisible, sera considéré comme nul. La participation au jeu est valable jusqu'au 05 Aout 2018 18h30

Toute tentative de fraude de la part d'un participant entraînera l'invalidation de sa candidature. Aucune participation sur papier libre, par courrier ou par téléphone ne sera prise en compte. Une seule participation par personne sera prise en compte.

Pour que la participation soit valide, le joueur doit avoir indiqué impérativement, ses nom, prénom, date de naissance, code postal, adresse e-mail valide et numéro de téléphone.

La dernière information servant à prévenir le participant en cas de gain, en cas d'absence d'information ou d'erreur de la part du participant, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable.

Toute information communiquée par un candidat, entraînera l'invalidation de ce dernier si elle comporte une inexactitude ou paraît incomplète, erronée, falsifiée, illisible ou incompréhensible.

ARTICLE 4 : LOT à GAGNER par tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué après la clôture du jeu, au plus tard le 07 Aout 2018 à 18h00, dans les locaux de la direction du centre commercial Cap 3000 (avenue Eugène Donadei à SAINT LAURENT DU VAR 06700). Il désignera les gagnants (parmi les participants qui auront satisfaits à toutes les conditions de participation du jeu) :

1 / 4 cartes cadeau CAP3000 d'une valeur de 250€, soit 1000€

- 2/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 3/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 4/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 5/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 6/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 7/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 8/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 9/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 10/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 11/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 12/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 13/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 14/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 15/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 16/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 17/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 18/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 19 / 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 20/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 21/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 22/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 23/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 24/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 25/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 26/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 27/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 28/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 29/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 30/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 31/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 32/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 33/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 34/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 35/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 36/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 37/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 38/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 39/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 40/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 41/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 42/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 43/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 44/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 45/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 46/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 47/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 48/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 49/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 50/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 51/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 52/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 53/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 54/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 55/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 56/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 57/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 58/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
- 59/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€

60/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
61/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
62/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
63/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
64/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
65/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
66/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
67/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
68/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
69/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
70/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
71/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
72/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
73/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
74/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
75/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
76/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
77/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
78/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
79/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
80/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
81/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
82/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
83/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
84/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
85/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
86/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
87/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
88/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
89/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
90/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
91/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
92/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
93/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
94/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
95/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
96/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
97/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
98/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
99/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€
100/ 1 carte cadeau CAP3000 d'une valeur de 40€

Les prix sont indiqués à titre d'information à la date de dépôt du règlement et sont susceptibles de changement.
Tout ce qui n'est pas inclus dans ce descriptif sera à la charge des gagnants, qui ne pourront en aucun cas prétendre au remboursement des frais personnels, de transports ou autres dépenses non listées ci-dessus.

Le gain de ce lot ne pourra en aucun cas donner lieu, de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte :

- ni à la remise de sa contre valeur en argent
- ni à son remplacement ou échange
- ni à un changement de l'une des modalités explicitées dans ce règlement

Le lot est nominatif et ne peut pas être cédé ou vendu.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DU GAGNANT ET RECEPTION DU LOT

5.1 Le gagnant sera désigné par tirage au sort, au plus tard le 07 Aout 2018 à 18h00, dans les bureaux de la direction du centre commercial CAP 3000 (avenue Eugène Donadei à SAINT LAURENT DU VAR 06700).

La direction du centre procédera à un tirage au sort qui désignera cent (100) gagnants et cent (100) gagnants subsidiaires. Les bulletins tirés au sort seront classés par ordre de tirage et serviront en cas de non réponse d'un des gagnants. Ainsi, si le gagnant n°1 n'est pas joignable, selon les terme 5.3 de ce même règlement, la direction contactera la personne suivante sur la liste et ainsi de suite.

5.2 Le gagnant sera prévenu des résultats du tirage au sort et de la procédure à suivre, dans les trois (3) jours ouvrés suivants le tirage au sort, par téléphone (avec confirmation de la procédure à suivre par mail).

5.3 A dater de l'annonce de son gain, le gagnant devra dans un délai de sept (7) jours manifester son intérêt auprès de la direction de Cap 3000. Le gagnant devra suivre la procédure qui lui aura été communiquée. Il devra notamment se présenter personnellement muni d'une pièce d'identité valide, avec photo à son nom. Elle sera exigée pour tout retrait de lot le soir de la représentation.

Le lot non réclamé dans un délai de sept (7) jours à compter de la publication des résultats sera considéré comme abandonné par le gagnant et restera dès lors acquis à la société organisatrice.

Le gagnant ne pourra en aucun cas demander le remboursement des frais et notamment de transports, engagés afin de venir retirer son lot.

5.4 En cas d'invalidité du bulletin, de la non concordance des informations, du non respect du règlement du jeu ou de non présentation dans les délais impartis, aucun lot ne pourra être remis. Le participant est tenu de vérifier les données de son bulletin de participation avant de le valider. En cas contraire, l'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

En cas de non présentation ou manifestation, dans un délai de sept (7) jours, le lot du gagnant sera annulé et proposé au gagnant suppléant suivant l'ordre défini lors du tirage au sort.

L'organisateur se réserve le droit de remettre ou non en jeu le lot non distribué.

L'organisateur se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant.

En cas de fraude ou de tricherie le lot restera définitivement acquis à l'organisateur, sans aucun recours possible, ni dédommagement.

Un lot perdu ou annulé du fait de la direction du centre (pour les causes évoquées ci-après art. 7) ou du fait du gagnant (de son fait ou pour causes indépendantes de sa volonté) ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation, ni dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 6 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT DU JEU

Le présent règlement est consultable sur le site internet www.cap3000.com, ainsi qu'à l'accueil de Cap3000 (avenue Eugène Donadei à SAINT LAURENT DU VAR 06700) auprès de l'hôtesse présente durant toute la durée du jeu (du 23 Juillet au 05 Aout 2018).

ARTICLE 7 : REPORT/ ANNULATION DU JEU OU LOT.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure, cas fortuit ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Le cas échéant des additifs ou avenant pourront venir compléter le présent règlement, pour en faire partie intégrante.

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler, ou de modifier la nature des lots sans préavis.

Elle ne pourra être tenue pour responsable de tous problèmes survenus lors de l'utilisation des lots (durant la soirée de représentation), de leur transport...

ARTICLE 8 : ERREUR

Les réponses au bulletin sont réputées exactes, complètes et lisibles, notamment concernant le nom, le prénom, la date de naissance, le code postal, l'adresse mail et le numéro de téléphone portable.

La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable en cas d'erreur volontaire ou involontaire du participant.

ARTICLE 9 : PUBLICITE DES RESULTATS

En choisissant de participer à ce jeu, le gagnant accepte par le présent règlement la diffusion du résultat du tirage au sort sur le site Internet de Cap3000, www.cap3000.com, et en conséquence la diffusion de son nom et de reproductions photographiques à des fins publicitaires par la société organisatrice sans entrainer le versement de droits d'aucune sorte.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION

Le participant est réputé avoir pris connaissance du règlement du jeu. Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Tout avenant est réputé entrer en vigueur dès son dépôt et sera réputé avoir été accepté par tout joueur du simple fait de sa participation.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu ou de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aura tenté de le faire.

Un gagnant qui aura triché sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir le lot mis en jeu.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par la société organisatrice. Le présent règlement est soumis aux dispositions de la loi française.

Tout litige sera tranché souverainement par la société organisatrice, au regard du présent règlement et sous le contrôle de l'Huissier de Justice dépositaire.

Seuls les tribunaux de GRASSE seront compétents pour en connaître.

En aucun cas, la société organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un quelconque préjudice de quelque nature que ce soit, prétendument survenu à l'occasion du jeu.

Fait à Nice le 20 Juillet 2018